

Motion Règlement intérieur du SNES-FSU

La CAA a pris connaissance des propositions de modification du règlement intérieur proposées au vote du Conseil national des 22 et 23 septembre 2026.

La féminisation du texte et l'actualisation des noms des catégories étaient nécessaires et importantes avant nos élections internes de mai prochain.

La CAA s'accorde sur la nécessité d'avoir un protocole explicite et cadré pour le traitement des VSS internes afin de pouvoir protéger de futures violences les victimes et notre collectif militant. Pour nous ceci devra passer par des modifications statutaires lors du prochain congrès de Metz en mars afin de renforcer et préciser le fonctionnement de la cellule de veille du SNES-FSU. A ce titre nous soutenons toujours l'option 2 proposée par le groupe de travail interne sur les VSS :

« La cellule de veille évalue et instruit le signalement à charge et à décharge (Elle mène le contradictoire). Elle remet un rapport et des préconisations au Bureau National qui vote les mesures et les sanctions."

La création d'une mesure conservatoire et d'une échelle de sanction sont des éléments positifs mais elles restent insuffisantes. La proposition confie la gestion de l'enquête à la commission des conflits, alors que les VSS ne sont en rien des conflits : l'article 15 a pour conséquence de mener une double-instruction. Elle remet la décision de mesures conservatoires ou de sanctions au main d'un groupe non-paritaire. Elle confie aux secrétaires nationaux, sans l'assurance d'une formation ni de prérogative statutaire, un rôle de conseil. Elle remet en cause l'anonymat des victimes en associant au processus de décision le secrétariat général, les secrétaires nationaux, le bureau national et éventuellement la CAN (au moins une quarantaine de personnes). Par conséquent, la CAA exige des représentant-es du SNES-FSU Créteil au CN de demander une dissociation du vote article par article, et de voter contre l'ensemble de ces modifications du règlement intérieur si cette dissociation est refusée. La CAA demande que soit réuni de toute urgence un groupe de travail pluraliste pour préparer les modifications statutaires du congrès de Metz et la future évolution du règlement intérieur et un plan de formation sur le traitement des VSS pour les militant·es.

Vote : Pour 24 Contre 0 Abstention 0 NPPV 0